

**Convention de partenariat Association KNX France
pour les formations éligibles au CPF**

Cette convention a pour périmètre les formations éligibles au CPF identifiées sur France compétences comme :
- (RS5779) KNX Basic : Mettre en œuvre une installation domotique basée sur le protocole KNX
- (RS6536) KNX Advanced : Gérer un projet tertiaire d'automatisation basé sur le protocole KNX et est

conclue entre :

- **Le centre de formation** (depuis <https://my.knx.org/account/profile>) d'une part

NOM du centre :

N°SIRET.....N°TVA.....

ADRESSE :

CP.....VILLE :

Votre contact FRANCE COMPETENCES (nom/prénom/mail) :

Votre responsable formation (nom/prénom/mail) :

Habilité pour les cours KNX Basic

Habilité pour les cours KNX Advanced (vérifiez sur votre compte KNX)

A jour des redevances **Qualiopi** (autodéclaratif et engage votre responsabilité)

Le centre de formation s'engage à :

- Être à jour de cotisation à l'Association KNX France dans les délais prévus.*
- Respecter les processus d'enregistrement (<http://knx.fr/KNX-France-KNX-Basic-CPF¢re.html>) et de suivi des dossiers financés par le CPF. *
- Respecter les prérequis demandés par KNX Association pour l'organisation des formations. **

*En cas de non-respect de l'Association KNX France pourra procéder à la désinscription de la liste des certificateurs partenaires sans délais de préavis.**En cas de non-respect, l'Association KNX France pourra procéder à la désinscription de la liste des certificateurs partenaires sans délais de préavis et adresser un courrier à l'Association KNX France faisant part de ces écarts par rapport aux recommandations de ce dernier.

- Et d'autre part, l'**Association KNX France**, Représentée par Marie-Line Morin, Responsable Formation & Technique s'engage à :

- Faire respecter les process par les partenaires
- Déclarer à minima une fois dans l'année et dans les délais légaux les activités à la caisse des dépôts
- Veiller à l'équité de la charge induite par les sessions de jury faisant partie du process CPF.

En outre, KNX France se réserve le droit de se rendre sur place durant les sessions de formation dans le dispositif CPF pour procéder à un audit des centres de formation et des candidats*

**En cas de non-respect KNX France pourra procéder à la désinscription de la liste des certificateurs partenaires sans délais de préavis et adresser un courrier à KNX Association faisant part de ces écarts par rapport aux recommandations de ce dernier.

Date et Signature du centre de formation
Membre Association KNX France

Date et Signature de l'Association
Association KNX France



SOCIÉTÉ
NOM, Prénom du signataire

Marie-Line MORIN, Responsable
Formation & Technique au sein de l'Association